

# **Enregistrement**

REFERENCE VERSION DATE D'APPLICATION PEC\_10\_058 4 17/01/2023

# ENR/ Demande de communication d'un Dossier Médical en qualité d'ayant-droit

Formulaire à retourner dûment rempli et signé à : Département des Parcours de Santé et de l'Autonomie Centre Hospitalier de Blois – Mail Pierre Charlot – 41016 BLOIS CEDEX ou <u>sec.soins.usagers@ch-blois.fr</u>

IDENTITE				
<u>IDENTITE DU DEMANDEUR</u> (AYANT DROIT) : La notion d'ayant droit englobe tous les successeurs légaux de la personne décédée (arrêté du 3 janvier 2007, JO du 16				
janvier 2007).				
Nom usuel				
Prénom Date de naissance				
Adresse				
Téléphone :///				
Lien avec le patient décédé				
<u>IDENTITE DU PATIENT DECEDE</u> :				
Nom usuel				
Prénom Date de naissance				
Date du décès				
PIECES A JOINDRE				
<ul> <li>copie recto/verso d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire)</li> <li>copie de l'acte de décès</li> <li>pièces justifiant de votre qualité d'ayant droit (livret de famille, acte notarié, certificat d'hérédité, contrat particulier)</li> </ul>				
MOTIF DE LA DEMANDE (mention obligatoire)				
Le secret médical reste protégé par la loi même après le décès du patient. En qualité d'ayant droit, vous n'avez donc pas l'accès à l'intégralité du dossier médical. Sous réserve que le défunt ne s'y est pas opposé de son vivant, vous pouvez obtenir des informations qui répondent à l'un des 3 motifs prévus par le législateur :				
Connaître les causes du décès du patient				
Défendre la mémoire du défunt. Précisez le motif :				
Faire valoir un droit. Précisez lequel :				
L'équipe médicale déterminera les éléments du dossier médical qui répondent à cet objectif et seuls ces derniers pourront vous être transmis. Il est donc important de bien expliquer les raisons de votre demande. L'établissement se réserve le droit de demander des justificatifs concernant le motif de votre demande.				
ELEMENTS DU DOSSIER DEMANDES				
En vue d'une instruction adaptée de votre demande, merci de préciser : les périodes d'hospitalisation, dates de consultation et les services de soins concernés ainsi que les documents souhaités.				



## **Enregistrement**

REFERENCEVERSIONDATE D'APPLICATIONPEC\_10\_058417/01/2023

# ENR/ Demande de communication d'un Dossier Médical en qualité d'ayant-droit

Re l'Auton	se de copies sur place (aux horaires du secrétariat du Département des Parcours de Santé et d nie)	le
En	i de copies à votre domicile (par lettre recommandée avec accusé de réception) i de copies à un médecin de votre choix (par lettre recommandée avec accusé de réception)	
_	écisez : Nom	
Co	ultation du dossier original sur place avec présence obligatoire d'un médecin de l'établisseme ous).	ent (sur

**MODALITES DE COMMUNICATION** 

#### **FACTURATION DES COPIES DE DOSSIERS MEDICAUX**

Conformément à la l'article L111-7 du CSP, la reproduction des documents et les frais d'envoi sont à votre charge.

**Règlement préalable des documents** : soit par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, soit en espèce lors du retrait des documents auprès du secrétariat du Département des Parcours de Santé et de l'Autonomie.

	Copie d'une feuille de format A4 ou équivalent en impression noir et blanc	0.21 €
<b>TARIF 2023</b>	CD gravé (IRM, scanner, radiographie)	4.00 €
	Frais d'expédition en recommandé avec avis de réception	Tarif en vigueur appliqué par la Poste

## Je prends note:

- que la réalisation des copies et l'envoi en recommandé avec AR, si nécessaire, me seront préalablement facturés ;
- que le délai pour un dossier médical de moins de 5 ans est de 8 jours ouvrables, et peut atteindre 2 mois pour un dossier datant de plus de 5 ans (date de dernière hospitalisation).

### Date de la demande :

### Signature du demandeur

Destinataire	Lieu d'archivage	Durée d'archivage
Direction des Usagers	Direction des Usagers	10 ans